

## **Cahier des Charges pour les tuteurs académiques des fonctionnaires stagiaires alternants du premier degré**

La réforme de la formation des enseignants prévoit la mise en œuvre d'une formation en alternance qui comprend un service à mi-temps et un parcours dans le cadre d'un Diplôme Inter-Universitaire « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier ».

L'accompagnement du stage de la formation en alternance est assuré conjointement par un tuteur académique et un référent INSPE désigné par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE). Ils contribuent au développement des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans l'arrêté du 01 juillet 2013 – BOEN n° 30 du 25 juillet 2013.

### **Missions spécifiques du tuteur INSPE**

#### Accompagnement et formation

En lien avec les enseignements dispensés à l'INSPE et en collaboration avec le tuteur académique, le tuteur INSPE assure le suivi du stagiaire à l'année, en l'aidant à faire des choix dans son parcours de formation.

- Il reste disponible pour répondre aux questions du stagiaire dont il assure le suivi.

#### Suivi et évaluation

- Si le professeur des écoles stagiaire est signalé comme étant en difficulté ou si le professeur des écoles stagiaires est en renouvellement, il effectue une visite d'aide et de conseil dans la classe. Un échange préalable avec le tuteur académique permettra d'envisager une rencontre entre les deux tuteurs lors de cette visite qui est ensuite annoncée par le tuteur INSPE par voie hiérarchique au directeur d'école, dans la mesure du possible, une semaine à l'avance.
- Cette visite est suivie d'un entretien de formation. Un bilan de cette visite est effectué en ligne sur l'outil commun proposé par le rectorat (ASTUCE-ESPE) ;
- Il collabore étroitement avec le tuteur académique pour optimiser le processus d'alternance, notamment lors de séances de travail spécifique ou d'entretiens en direct ou à distance.

### **Missions du tuteur académique**

#### Accompagnement et formation

Le tuteur accompagne le stagiaire tout au long de l'année scolaire, le conseille, l'aide à préparer son activité professionnelle, à mener une analyse critique de sa pratique et participe à son évaluation. Il travaille en collaboration avec le tuteur INSPE. Il favorise la connaissance du fonctionnement des différentes instances professionnelles (conseils d'école, de maîtres, de cycles...) et des différents dispositifs de l'école et de ses différents acteurs. Il incite le professeur stagiaire à d'autres observations de pratiques notamment par des supports vidéo ou la transmission de séquences ou de séances. Il permet au stagiaire de repositionner/concevoir/penser son action.

Le tuteur assure une ou plusieurs visites. Elles sont annoncées, dans la mesure du possible, au moins une semaine à l'avance.

Dans le cadre de ce suivi formatif, il aide le stagiaire à :

- se positionner vis-à-vis du métier et de la formation, bâtir son projet de formation, faire des choix raisonnés ;
- préparer son activité professionnelle :
  - conseiller le professeur stagiaire dans sa conduite de la classe,
  - l'aider à préparer son enseignement et à évaluer la qualité de ses préparations pédagogiques ;
  - apporter des réponses aux questions spécifiques à ses missions de professeur des écoles ;
  - l'aider dans l'organisation de la classe, de son enseignement et des projets qu'il met en œuvre ;
  - l'aider dans l'identification des profils des élèves et de leurs besoins.
- mener une analyse critique de sa pratique ;
- ajuster son positionnement institutionnel tout au long de l'année scolaire ;
- formuler un questionnement professionnel et s'orienter vers la recherche de solutions (ressources, conseils, contenus de cours, etc.).

En cas de difficultés repérées du stagiaire, pour le 1<sup>er</sup> degré, l'IEN, en coordination avec le tuteur et le tuteur de l'INSPE, veille à la mise en œuvre d'un protocole d'accompagnement renforcé.

#### Suivi et évaluation

L'évaluation du stagiaire s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation paru au JO n°165 du 18 juillet 2013 (BO n° 30 du 25 juillet 2013).

- Le tuteur académique assure le suivi du stagiaire selon des modalités adaptées à ses besoins par :
  - quatre visites au cours de l'année d'aide et de conseil dans la classe suivies d'un entretien de formation ;
  - une disponibilité aux demandes du stagiaire sur des temps différés en matière de préparation ; organisation de classe (en utilisant les outils numériques) ;
  - Il renseigne l'outil de positionnement en ligne sur l'application commune proposée par le rectorat (ASTUCE-ESPE) : suivi formatif en novembre et en mars.
- Il transmet un rapport final (pour la fin mai) qui sert de point d'appui pour l'avis de l'IEN au jury de qualification professionnelle.